

Image not found or type unknown



Studio hérité en indivis

Par **adam44**, le **11/05/2014 à 06:53**

Bonjour, si l'un des membres de l'indivis saisit le tribunal de grande instance pour vendre le studio aux enchères, doit-on continuer de payer les charges et les impôts jusqu'à la vente du studio? Merci

Par **chaber**, le **11/05/2014 à 07:34**

bonjourrrrrtant que la vente n'a pas eu lieu l'indivision reste le propriétaire de l'immeuble, et donc redevable des charges et impôts

Par **moisse**, le **11/05/2014 à 09:10**

Bonjour,
Ceci étant dit, c'est le meilleur moyen pour perdre un maximum d'argent.
Si un indivisaire désire vendre, c'est parce qu'un ou plusieurs autres indivisaires s'opposent à la vente sans pour autant désirer acquérir le bien.

Par **adam44**, le **11/05/2014 à 09:14**

Merci beaucoup!

Par **adam44**, le **12/05/2014** à **06:24**

Merci beaucoup: